Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 29_03_2026
Délibération n° 2026-03-29 / 013

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260329-DLB2026_013-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 mars 2026

Date de la convocation : 24 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 18 Procurations : 1 Votes : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf mars, à dix heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, M. POLLET Yann, Mme LE PIVERT Sylvie, M. BRICAGE Henry, M. LE FLOCH Alain ; Mme RICARD Lydie ; M. LE GOFF Stéphane ; Mme HAVET Frédérique ; M. LEROY Frédéric, M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, M. BLAYO Patrick, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion, M. ROLLAND Yan, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal.
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. ROLLAND Yan à M. ROUDAUT Jean-François.
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : Mme RICARD Lydie
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, le Télégramme et la Presse d'Armor).

2026 / 013 : Détermination du nombre d'adjoints.

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal.
Ce pourcentage donne pour la commune de Plourivo un effectif maximum de cinq adjoints.
Madame Le Maire rappelle que l'effectif de la précédente mandature est de quatre adjoints et propose de le maintenir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- FIXE à quatre (4) le nombre des adjoints au Maire de la commune de Plourivo.

Le Maire,
Véronique CADUDAL

MAIRIE DE PLOURIVO 22 (Côtes-d'Armor)

Visa du secrétaire de séance :